



**Duhamel Kahn
& Associés
Midi-Pyrénées**

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Audit et Conseil

Eric Gillis
Stéphane Saint-Martin
Associés

Association Quercy Energies

380 rue de la Rivière

46000 Cahors

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale du 27 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **QUERCY ENERGIES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris

dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 07 septembre 2018.

SARL DUHAMEL KAHN MIDI PYRENEES

Commissaire aux Comptes

Stéphane SAINT-MARTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

COMPTES ANNUELS

- *bilan*
- *compte de résultat*
- *annexe légale*



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	15 504	14 791	713	2 102	1 389	66.08
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	29 214	23 483	5 732	5 786	54	0.93
	Autres immobilisations corporelles	39 383	33 962	5 421	5 192	229	4.40
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	1 000	1 000	100.00	
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	86 101	72 235	13 866	14 080	214	1.52	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 633	1 633	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	150 055		150 055	157 003	6 948	4.43
	Autres créances	328 064		328 064	418 905	90 840	21.69
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	42 734		42 734	27 923	14 811	53.04	
Charges constatées d'avance (3)	3 601		3 601	3 870	268	6.94	
Total III	524 455		524 455	609 333	84 879	13.93	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	610 556	72 235	538 320	623 413	85 093	13.65	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		83 089		83 089		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves		41 816		40 908	908	2.22
	Report à nouveau		11 767			11 767	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		83 957		12 675	71 282	562.38
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports		9 155		10 155	1 000	9.85	
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I		229 784		146 827	82 957	56.50	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques		16 804		16 804		
	Provisions pour charges		7 444		2 497	4 947	198.12
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		146 767		274 920	128 153	46.61
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III		171 015		277 417	106 402	38.35	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		21 120		60 000	38 880	64.80
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		32 134		19 161	12 973	67.70
	Dettes fiscales et sociales		54 675		49 113	5 562	11.33
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		22 724		61 674	38 950	63.15
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		6 867		9 221	2 354	25.53
Total IV		137 521		199 169	61 649	30.95	
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		538 320		623 413	85 093	13.65

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

130 654 189 949

21 120 60 000

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	72 690		65 195		7 495	11.50
Production stockée Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	396 924		418 860		21 936	5.24
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	29 569		20 523		9 046	44.08
Collectes Cotisations Autres produits	12 995		11 769		1 226	10.42
Total I	512 179		516 347		4 168	0.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	103 800		89 603		14 197	15.84
Impôts, taxes et versements assimilés	5 815		4 858		957	19.70
Salaires et traitements	292 847		264 465		28 382	10.73
Charges sociales	114 281		103 676		10 604	10.23
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 647		7 022		625	8.90
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	21 751		681		21 070	NS
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	7 455		783		6 672	851.71
Total II	553 596		471 089		82 508	17.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	41 417		45 259		86 676	191.51
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés			1	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V			1	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 162		3 901	44.56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 162		3 901	44.56
2. Résultat financier (V-VI)	2 162		3 899	44.54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	43 579		41 360	205.37
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	860		2 709	68.27
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	860		2 709	68.27
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 476		1 364	8.19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 476		1 364	8.19
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	616		1 346	145.78
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	513 039		519 058	1.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	557 234		476 353	16.98
Solde intermédiaire	44 195		42 705	203.49
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	274 920		244 890	12.26
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	146 767		274 920	46.61
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	83 957		12 675	562.38

 SARL DUHAMEL-KAHN & ASSOCIES MIDI-PYRENEES
9, Rue Louis Courtois de Vicoise
31100 TOULOUSE
Tél. 05 61 77 04 04 - Fax 05 61 59 11 65

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

 SARL DUHAMEL-KAHN & ASSOCIES MIDI-PYRENEES
9, Rue Louis Courtois de Viçose
31180 OLERON
Tél. 05 61 77 04 04 - Fax 05 61 59 11 65

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 646		858
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 946		2 268
Installations générales agencements aménagements divers	370		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 706		3 306
TOTAL	63 023		5 574
Autres titres immobilisés	1 000		1 000
TOTAL	1 000		1 000
TOTAL GENERAL	78 668		7 432

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			15 504	15 504
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			29 214	29 214
Installations générales agencements aménagements divers			370	370
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 012	39 012
TOTAL			68 597	68 597
Autres titres immobilisés			2 000	2 000
TOTAL			2 000	2 000
TOTAL GENERAL			86 101	86 101

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	12 544	2 247		14 791
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 161	2 322		23 483
Installations générales agencements aménagements divers	370			370
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 514	3 078		33 591
TOTAL	52 045	5 400		57 445
TOTAL GENERAL	64 589	7 647		72 235

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	2 247				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 322				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 078				
TOTAL	5 400				
TOTAL GENERAL	7 647				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	83 089				83 089
Réserves :					
Autres réserves	40 908		908		41 816
Report à nouveau			11 767	0	11 767
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 675		83 957	12 675	83 957
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports				1 000	9 155
Provisions réglementées					
TOTAL I	146 827		96 632	13 675	229 784

DK SARL DUHAMEL-KAHN & ASSOCIES MIDI-PYRENEES
9, Rue Louis Courtois de Viçose
31100 TOULOUSE
TÉL 05 61 77 04 04 - Fax 05 61 59 11 65
10-155

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	2 497	4 947			7 444
Autres provisions pour risques et charges		16 804			16 804
TOTAL	2 497	21 751			24 248
TOTAL GENERAL	2 497	21 751			24 248
Dont dotations et reprises d'exploitation		168 518			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	150 055	150 055	
Débiteurs divers	328 064	328 064	
Charges constatées d'avance	3 601	3 601	
TOTAL	481 720	481 720	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	21 120	21 120		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 134	32 134		
Personnel et comptes rattachés	21 255	21 255		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 606	27 606		
Autres impôts taxes et assimilés	5 815	5 815		
Autres dettes	22 724	22 724		
Produits constatés d'avance	6 867	6 867		
TOTAL	137 521	137 521		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
CD46 ARA	10 150	5 075			5 075
PETR GRAND QUERCY	97 152	56 834	57 965	81 544	80 413
SYNDICAT MIXTE PAYES GF	57 000	37 000	17 000		20 000
SYNDICAT MIXTE PAYS GF	30 000		15 000	30 000	15 000
CONVENTION PNRCQ	16 070		10 560	16 070	5 510
CONVENTION BOISSOR	24 940		6 671	24 940	18 269
SUBVENTION ARS	3 000		500	3 000	2 500
ANIMATION RESEAU EIE	17 052	15 346	15 346		
FEDER 46	65 961	21 360	21 360		
FEDER 82	60 774	22 056	22 056		
ADEM 46	236 000	98 104	98 104		
ADEM 82	64 711	19 144	19 144		
TOTAL	682 810	274 919	283 706	155 554	146 767

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
LOGICIEL	Linéaire	1 à 5 ans



Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	53 229
Autres créances	328 064
Total	381 293

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 203
Dettes fiscales et sociales	30 682
Total	47 884

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		3 601
Total		3 601
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		6 867
Total		6 867

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Information non communiquée car cela reviendrait à fournir indirectement une rémunération individuelle

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	9
Total	10

Valorisation des contributions volontaires

L'association QUERCY ENERGIES a comptabilisé dans ses comptes clos au 31/12/2017 des charges et produits correspondants à la valeur du volontariat des différents administrateurs et personnel non rémunéré pour un montant total de 5 395.27 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 468 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 468 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. N'étant rattachée à aucune convention collective, ces derniers se limitent donc à l'indemnité légale de départ à la retraite.

Une provision pour charge de 4 947 € a été comptabilisée dans les comptes clos au 31/12/2017.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	728
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	5 017
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 699
Engagement total		7 444

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over : 2% constant
- taux d'augmentation de salaires: 2%
- taux d'actualisation: 1.5%
- taux de charges de personnel: 50%
- Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- Année de calcul: 2017

Le passif social, de 7 444 e au 31/12/2017, est comptabilisé au passif du bilan dans les provision pour charges.

DUHAMEL-KAHN & ASSOCIES MIDI-PYRENEES
Louis Courtois de Viçose
31100 TOULOUSE
Tél. 05 61 77 04 04 - Fax 05 61 59 11 65



**Duhamel Kahn
& Associés
Midi-Pyrénées**

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Audit et Conseil

Eric Gillis
Stéphane Saint-Martin
Associés

Association Quercy Energies

380 rue de la Rivière

46000 Cahors

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences consistent à vérifier la concordance des informations qui nous sont données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Toulouse, le 09 septembre 2018.

SARL DUHAMEL KAHN MIDI PYRENEES

Commissaire aux Comptes

Stéphane SAINT-MARTIN

